



Note explicative La fonte de l'Heol

Suite à une décision du Comité de Pilotage, **la fonte n'aura lieu que deux fois cette année** au lieu de 3 comme initialement prévu. La première aura lieu le **30 Juin** et la seconde interviendra en novembre ou décembre 2012 (date à fixer selon vacances scolaires notamment).

Au cours des discussions avec les différents adhérents (les particuliers comme les structures), il est apparu que cette caractéristique de la monnaie complémentaire n'est pas clairement perçue et qu'elle nécessite quelques précisions. C'est l'objet de cette note. La fonte fera aussi l'objet d'échanges lors de l'Assemblée Heol.

I. Pourquoi la fonte n'est-elle pas un frein mais un paramètre cohérent et nécessaire pour qu'Heol atteigne ses objectifs ?

La monnaie complémentaire est par définition une monnaie qui ne cherche pas à remplacer l'euro mais à fonctionner en parallèle de celui-ci. L'euro préserve notamment sa fonction d'épargne tandis que l'Heol sert la fonction d'échange de la monnaie. Le but de cette monnaie est donc de circuler et ce à une vitesse plus rapide que ne le fait l'euro.

L'Heol a pour objet de servir les achats du quotidien que l'on peut faire chez les commerçants de proximité, sur le marché et en cela n'est pas une monnaie incitant à la sur-consommation.

Cette fonte est pratiquée pour la plupart des monnaies complémentaires existantes dont les valeurs sont proches de celles de l'Heol.

La fonte permet donc:

- **d'assurer le rôle d'outil d'échange de l'Heol: il ne sert à rien de garder cette monnaie car elle perd de sa valeur régulièrement,**
- **de permettre l'accroissement du taux de circulation de la monnaie Heol, plus elle circule plus elle créera de la richesse dans le réseau valorisé,**
- **de servir de " piqûre de rappel " aux utilisateurs « je dois utiliser mes Heol prioritairement à mes euros ».**

Note explicative – fonte Heol – 29 mai 2012

II. Quelle mise en place concrète ?

- La fonte est appliquée chaque semestre en 2012, pour la première année de circulation de l'Heol
- La fonte est de 2% de la valeur faciale de chaque billet Heol
- La première fonte interviendra le 30 juin 2012. La seconde fonte aura lieu en novembre ou décembre 2012 (date à fixer selon vacances scolaires notamment).

Fonctionnement pratique:

Toutes les personnes ayant des Heol dans leur poche à la date de la fonte, et souhaitant les utiliser au-delà de cette date, devront faire « tamponner » leurs billets dans les espaces prévus à cet effet (carré blanc au dos des billets) en s'acquittant d'un montant de 2% de la valeur faciale de chacun de ces billets en question.

Les particuliers qui souhaitent faire tamponner leurs billets devront se rendre dans un comptoir d'échange ou à l'ADESS.

Les comptoirs d'échange qui encaisseront la taxe de 2% devront ensuite remettre ces sommes à l'ADESS pays de Brest.

Montant de la fonte par billet:

Billet de 1 Heol: tampon à 2 centimes d'euros
Billets de 2 Heol: tampon à 4 centimes d'euros
Billet de 5 Heol: tampon à 10 centimes d'euros
Billet de 10 Heol: tampon de 20 centimes d'euros
Billet de 20 Heol: tampon de 40 centimes d'euros

Rappel:

- **les structures ne subiront pas financièrement la fonte**, c'est à dire qu'elles tamponneront les billets qu'elles ont en caisse sans payer les 2%. En effet, ne maîtrisant pas la quantité d'Heol qu'elles vont recevoir, il paraît plus juste qu'elles ne paient pas la fonte.

- Afin de ne pas être un frein à l'utilisation des Heol au mois de juin, **l'ensemble des billets** qui sortiront des structures (conversion pour comptoirs d'échange, rendu de monnaie pour tous...) et de l'ADESS **à partir du 15 juin seront tamponnés** et pourront donc être utilisés au-delà du 30 juin sans avoir à payer la fonte.

Pour faciliter la mise en place de la fonte, toutes les structures seront munies d'un tampon et pourront tamponner leurs propres billets.

Note explicative – fonte Heol – 29 mai 2012